



Administration Communale
Bureau technique
Avenue du Temple 8
1482 Yvonand
Tél. 024 423 32 58 ou 57

technique@yvonand.ch

Formulaire de demande d'abattage / élagage d'arbre(s)

Bases légales : Art. 14, 15 et 16 de la Loi sur la protection
du patrimoine naturel et paysager (LP/PNP)

AFFICHAGE AU PILIER PUBLIC : du 14 février au 5 mars 2025

Les éventuelles oppositions sont à adresser durant le délai de publication à la Commune
d'Yvonand au Bureau Technique.

1. AUTEUR DE LA DEMANDE

Personne de contact :

Nom : FPE La Tuilaine Prénom : administrateur : Immo-Team Swiss Sarl

Adresse : Code Postal : Commune :

Téléphone : Adresse e-mail :

Propriétaire (si différent) :

Nom : Prénom :

Adresse : Code Postal : Commune :

Téléphone : Adresse e-mail :

Destinataire des factures (si différent) :

Nom : Prénom :

Adresse : Code Postal : Commune :

Téléphone : Adresse e-mail :

2. LOCALISATION DE LA DEMANDE

Adresse : Quartier de la Tuilaine 1-3, 1462 Yvonand

Parcelle n° : 45

3. OBJET DE LA DEMANDE - IMPACTS PATRIMOINE ARBORÉ (Art. 15 LP/PNP) [1]

	Nom de l'arbre [2]	Circonférence du tronc [3]	État sanitaire				Motif invoqué pour l'intervention [4]				Type d'impact		
			Sain	Symptômes légers	Altéré mais non dangereux	Mort / dangereux	Al. 1a	Al. 1b	Al. 1c	Autre motif	Abattage	Élagage	
1	Pin	120cm	X				X					X	
2													
3													
4													
5													

[1] Si la demande concerne plus de 5 arbres et végétaux, joindre une liste en annexe comportant les mêmes colonnes et informations du tableau ci-dessus. [2] Nom commun ou nom latin. [3] Tour du tronc mesuré à 1,3 mètre au-dessus du sol, en centimètres. En cas de troncs multiples, somme des circonférences de chaque tronc [4] Al. 1a « risque éducatif ou phytosanitaire avéré », Al. 1b « entrave avérée à l'exploitation agricole », Al. 1c « impératif de construction ou d'aménagement ».

En cas de forts vents, de grosses branches tombant.
Cela peut être dangereux pour les habitants de
la FPE.

Remarques - commentaire - autre motif : Nous souhaitons de planter un
arbre compensatoire. Cependant, le choix du nouvel arbre
doit être discuté lors de la prochaine Assemblée générale.

4. OBJET DE LA DEMANDE - PLANTATION COMPENSATOIRE PRÉVUE (Art. 16 LP/PNP) [1]

	Nom de l'arbre [2]	Taille à la plantation [3]	Délai de plantation
1	A déterminer lors de la prochaine Assemblée générale		
2			
3			
4			

[1] Si la plantation compensatoire comprend plus de 5 sujets, joindre une liste en annexe comportant les mêmes colonnes et informations du tableau ci-dessus. [2] Nom commun ou nom latin. [3] Hauteur (forme libre) ou circonférence (arbres tiges).

5. PLAN DE SITUATION ET PHOTOS

Éléments minimums obligatoires - Pourtour de la parcelle (nord en haut de la feuille), position des arbres à abattre/élaguer (croix assortie du numéro selon liste des impacts), position des plantations compensatoires prévues (rond assorti du numéro selon liste des compensations).

voir photos annexées + plan

6. SIGNATURE ET AUTORISATION D'ACCÈS

La signature ci-dessous autorise les personnes assermentées du Service des parcs et domaines à pénétrer dans la
(les) parcelle(s), même en l'absence du propriétaire, afin d'instruire la présente requête.

Date : 06.02.2025

Signature : IMMO-TEAM SWISS

IMMO-TEAM SWISS
Agence Immobilière
Rue de la Tuilaine 43
1400 Yvonand-les-Bains
Tél. 024/425.31.35

Les dossiers incomplets ne seront pas traités et seront retournés à leurs expéditeurs.